



Communiqué de presse de Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente

Paris, le 13 mars 2025

« Préserver les sols vivants - le Sénat se rattrape en votant pour la création d'un diagnostic de la qualité et de la santé des sols »

« Moment rare au Sénat où mon travail acharné pour défendre la cause des sols et la préservation de leur qualité et de leur santé est enfin reconnu. En février dernier, je présentai une [proposition de loi](#) visant à créer un diagnostic de la qualité des sols. Celle-ci avait été alors balayée dans le contexte de crise agricole qui ne permettait pas de débattre sereinement.

« La persévérance paye toujours. À l'occasion de l'examen de la proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux dit "TRACE", **j'ai fait adopter un amendement portant création d'une expérimentation pour les collectivités volontaires de réaliser un diagnostic de la qualité et de la santé des sols et, de fait, préserver l'esprit de la loi Climat et Résilience** quelque peu détricotée par ce texte.

« Les collectivités qui le souhaitent pourront ainsi s'emparer d'un outil de diagnostic complémentaire pour fonder leurs choix urbanistiques, sur des paramètres pédologiques et privilégier l'artificialisation là où les sols sont de moins bonne qualité, où les performances agronomiques sont moindres ou déjà altérées. De même, s'abstenir de consommer les sols rendant le plus de services écosystémiques ou à haut potentiel agronomique mettrait fin à un angle mort, souvent dénoncé par les experts et les scientifiques, de notre stratégie de sobriété foncière.

« Je suis convaincue que les collectivités sauront se saisir de cet outil pour adapter l'aménagement du territoire aux contraintes climatiques et préserver nos sols. **Si de nombreux élus locaux font en effet part de certaines difficultés à mettre en œuvre le ZAN, d'autres sont déjà bien engagés dans une démarche de « ménagement du territoire ».** Nous pouvons citer par exemple les collectivités impliquées dans une expérimentation pilotée par l'Ademe.

« La France dispose d'un véritable leadership écologique sur la question des sols grâce aux travaux menés par l'INRAE, le CEREMA, l'ADEME, ou encore l'OFB, des structures publiques majeures pour inventer notre adaptation aux enjeux climatiques et qui sont injustement décriées.

« L'adoption de cette mesure est un premier jalon qui nous permet d'anticiper la transposition de la directive européenne sur les sols. Beaucoup reste à faire mais je me réjouis, avec le Groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, de **cette première étape pour adapter ensemble et dans la confiance notre modèle de développement aux changements climatiques.** »

Nicole BONNEFOY
Sénatrice de la Charente